Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr / www.sied70.fr

Compte rendu de la Commission

« Economies d'Energie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables »

du 13 juin 2022 en présentiel et en visio conférence

Présents en présentiel :
Membres de la Commission : Pascal GAVAZZI (Président), Daniel NOURRY (délégué de Magny-Vernois).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Yves PELLETIER (administrateur), Denis DAGOT (administrateur).

Présents en distanciel :
Membres de la Commission : Fabrice BOUVERET (délégué de Fouchecourt), Alban CAUSIN (délégué de GEVIGNEY-ET-MERCEY), Patrick STRAUSS (délégué de SAULNOT), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Membres du Bureau syndical : Virginie LUTHRINGER (administratrice), Viviane CARSANA (secrétaire adjointe).

Excusés : Christian TERRASSON (délégué de Pontcey), André GAUTHIER (Vice-Président).

Le Président de la commission « Economies d'Energie, Performances énergétiques et Energies Renouvelables, Pascal GAVAZZI, ouvre la séance qui se déroule en présentiel et en visioconférence.

La commission constituée en jury établi le classement des lauréats de l'appel à projets Maîtrise de l'Energie des Bâtiments (voir tableau en annexe).

La commission émet une série de propositions destinées à permettre à un plus grand nombre de dossiers d'être éligibles à l'appel à projets :

_ *proposition 1 :* abonder la somme allouée à cet appel à projets du montant nécessaire à l'attribution des subventions pour l'ensemble des dossiers classés à l'issue du jury du 13 juin 2022

_ *proposition 2 :* Au vu du nombre de candidatures désormais conséquent à l'appel à projets et afin d'éviter l'éviction de projets de valeurs, repasser à un jury annuel qui pourrait avoir lieu début février afin de permettre aux candidats et au SIED 70 d'établir leurs budgets avec le maximum de paramètres

_ *proposition 3 :* réduire le plafond de la subvention du SIED 70 pour le ramener à 75 000 €

_ *proposition 4 :* réviser la note des rénovations de logement à la baisse

_ *propositions écartées :*

appliquer un bonus de point pour les bâtiments soumis au décret tertiaire : *écarté par la commission car cela favorise les gros projets,*

appliquer un bonus de points aux communes adhérentes au service CEP (+ 5 pts) : *les CEP sont déjà saturés de demandes. En outre, le coût modique de l'adhésion est dérisoire (250 €) au regard des subventions accordées.*

diminuer la note quand pour les collectivités présentant plusieurs projets : *la limitation à un projet par an semble suffisante. Il ne faut pas décourager les communes moteurs dans la transition énergétique.*

La Commission propose également de compléter le guide des aides du SIED 70 avec les dispositifs suivants :

_ *Proposition A :* Etablir une aide à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de rénovation des chaufferies bois dans la limite d'un plafond de subvention de 200 000 € HT dans les communes où le syndicat perçoit la TCFE dans les conditions suivantes :

_ travaux réalisés suite à un audit extérieur mené par un bureau d'études
_ travaux sur des installations de plus de 20 ans
_ aide limitée aux frais de rénovation ou remplacement de la chaudière

_ *Proposition B :* Accompagner les communes où le syndicat perçoit la TCFE dans la mise en place de pompe à chaleur air-eau avec une aide à hauteur de 20% du montant HT des travaux suite à une étude de substitution à l'énergie fossile concluant à l'impossibilité de recourir à la géothermie ou à la biomasse.

PJ : classement de l'appel à projets issu de la commission